



Bornage lotissement

Par Maquis

Bonjour,

La commercialisation d'un lotissement est publiée sur le site d'un aménageur, j'ai pris connaissance du plan de masse. A quelle étape sera réalisé le bornage des lots adossés à mon terrain, récemment classé en EBC Zone N pour contenir l'urbanisation. Est-ce que je serais convoquée ?

Merci

Par Al Bundy

Bonjour,

Il faut effectivement espérer que le lotisseur fasse bien les choses, et borne son terrain avant de le diviser.

Le bornage étant une procédure contradictoire, vous avez nécessairement votre avis à donner sur la position de la limite entre votre terrain et le lotissement.

Si l'autorisation de lotir a été délivrée, consultez la et contactez le lotisseur pour lui poser vos questions.

Par Rambotte

Les terrains anciens et achetés par le promoteur étaient peut-être déjà bornés ? Alors les limites du lotissement sont déjà bornées, et le bornage des limites interne au lotissement, entre les lots, ne devrait pas vous concerner ?

Par Maquis

Bonjour,

Je suis convoquée à un bornage amiable par l'acquéreur d'un lot de lotissement contiguë à mes parcelles.

Il m'est impossible de me déplacer, je réside dans une autre région. Cette opération technique me paraît difficile à déléguer à un voisin. Est-ce qu'il est préférable de me faire représenter par un autre géomètre expert ?

Merci